



GÉNÉALOGIE

JURASSIENNE

No 94

Informations généalogiques

août 2017

Bulletin du CGAEB-Jura - Cercle généalogique de l'ancien Évêché de Bâle



La Neuveville en 1840 - Aquatinte coloriée de Johann Jakob Sperli d'après un dessin de Jean-Henri Baumann – collection Charles Ballif

Que deviendra ma Généalogie ?

C'est une interrogation récurrente : que deviendra ma généalogie après ma mort et qui s'intéressera à ce travail amassé depuis plusieurs décennies ?

Et si la réponse résidait dans la façon dont vous racontez vos anecdotes, dont vous préparez le relais... simplement, sans barber vos proches ?

Envie d'écrire votre livre de famille ?

Envie de rendre votre généalogie éternelle ?

Concrètement, comment faire ?

Bien sûr, nous râtons tous lorsque des archives ont disparu.


Mais, avec l'accroissement exponentiel des versements d'archives, il va falloir se poser la question sur le bienfondé de la totalité de nos archives, nous réinterroger sur nos critères de tri, si on garde trop et pas forcément les bonnes choses.

Comment trouver le juste milieu entre la nécessité d'intégrer des documents complémentaires et les coûts que cela va induire par le traitement et la conservation de ces documents ?

Si l'avenir de la généalogie est bien numérique avec des bases de données en ligne, nombreux sont encore les chercheurs qui utilisent cahiers et feuilles volantes, ainsi que photocopies et relevés dactylographiés.

Il n'est pas ici question de condamner cet état de fait, mais peut-être juste de mieux former et accompagner les généalogistes étrangers à ces nouvelles technologies.

Éviter une rupture entre ceux qui savent utiliser les techniques actuelles et ceux qui ne savent pas. Nous pouvons, nous devons adapter les outils, et intensifier l'entraide sur le terrain.

Si nous ne voulons pas que nos archives soient perdues ou refusées par des organismes en manque de place, il est nécessaire de se poser ces questions. 

Joël Etique

sommaire

Conférence ; le passé Neuvevillois, <i>par Fredy Dubois</i>	3
Les sobriquets des villes et villages du Jura bernois, <i>par A Daucourt</i>	10
Les Ecabert de Montignez, <i>par Georges Ecabert</i>	12
Questions / réponses.....	16
Sondage	19
Communications	20

Le passé Neuvevillois

(Lors de la sortie du CGAEB le 21 mai 2016 à La Neuveville-Bourgeoisie)



Le passé neuvevillois remonte assez loin. Pour preuve, le site dit « lacustre » de Chavannes, un petit hameau à l'est de la ville. Plus tard, des fouilles effectuées dans la Blanche Eglise dans les années 1998 ont mis au jour les fondations d'une maison de l'âge du bronze (- 4'000). Plus tard encore, des vestiges retrouvés dans la région attestent la présence de l'homme à l'époque romaine.

La présence d'une chapelle - chapelle de St-Ursanne - qui deviendra plus tard la Blanche Église, est une preuve que la région fut également habitée à cette époque. Édifiée à l'époque précarolingienne (VIIe siècle probablement), cette chapelle appartenait, avec ses dépendances, à l'abbaye de Moutier-Grandval. En 1141 elle passe à l'abbaye de Bellelay. Cette chapelle, dont on trouve la première mention dans une charte de Lothaire II datée de 866, était de petites dimensions, car la ville n'existait pas encore. Ce n'est guère qu'à partir du XIIIe et surtout XIVe siècle qu'elle fut agrandie à plusieurs reprises, au fur et à mesure de l'accroissement de la population, pour atteindre sa plus grande extension au XV^e siècle.

Au Moyen âge, la région s'étendant du Chavannes au Landeron était communément appelée "Val de Nugerol". Le nom Nugerol dérive certainement de "nucariolu », signifiant *auprès des noyers*. De la pauvreté qualitative et quantitative des documents se dégage l'image d'un urbanisme dispersé.

Bref survol historique

Venons-en à la fondation de la ville proprement dite. Stimulée par un climat optimal, une amélioration de la production alimentaire et la croissance de la population qui l'accompagne, une véritable marée de villes nouvelles à lieu entre 1150 et 1350 dans toutes les parties de l'Europe.

Ces villes nouvellement créées sont fréquemment désignées sous le terme de « villes nouvelles » (ou aussi « bonnes Villes »). Derrière cette expression se cache souvent l'idée d'habitats planifiés qui naissent en rase campagne par la volonté d'un seigneur dans un très court laps de temps.

Lorsqu'une ville neuve est instaurée, elle n'existe pas "en soi". Le but de sa création est de modifier le paysage politico-économique de la région dans laquelle elle s'inscrit.

Le Schlossberg

À la fin du XIIIe siècle des tensions persistantes existent entre les comtes de Neuchâtel et les princes-évêques de Bâle (au sujet l'avouerie de Bienne, et des terres situées entre le Fornel de Gléresse et Boujean, revendiquées par les deux souverains).

C'est dans ce contexte que doit être replacée la construction du Schlossberg. Le Prince-Evêque Henri d'Isny est alors motivé par la prétention du comte de Neuchâtel à exercer son autorité sur la ville de Bienne. Commencée en 1283, la construction fut achevée par son successeur Pierre Reich de Reichenstein, ensuite de l'autorisation donnée le 1er septembre 1288 par l'empereur Rodolphe de Habsbourg

La ville

Quelques années plus tard, la ville est fondée par le Prince-Evêque Gérard de Vuippens.

Gérard de Vuippens est un homme considérable, neveu du fameux Othon de Grandson. Il fréquente les

cercles les plus élevés du pouvoir, à la cour d'Angleterre d'abord, puis dans l'entourage du futur empereur Henri VII de Luxembourg. Évêque de Lausanne de 1302 à 1309, il est déplacé par le pape Clément V sur le siège bâlois le 30 juillet 1309, peut-être parce que sa présence à Lausanne n'est plus tolérable pour le comte Amédée V de Savoie.

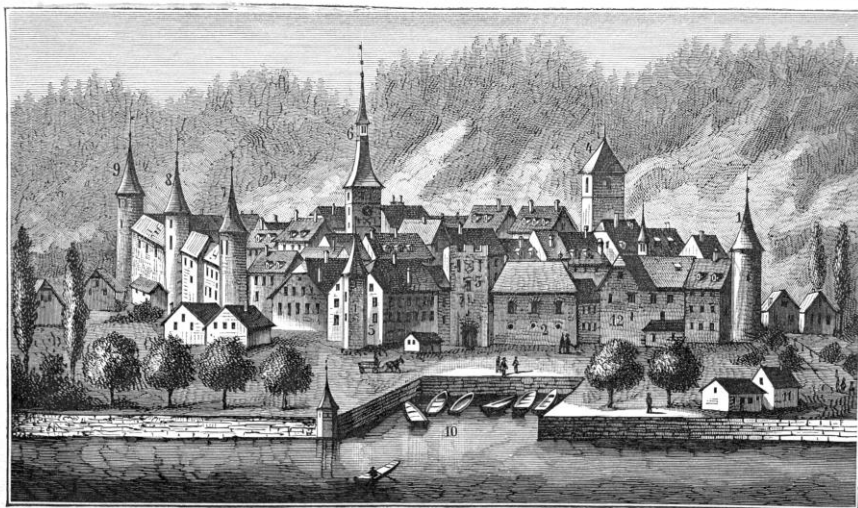
Un mot sur l'origine des premiers habitants

La tradition, on pourrait même dire la « légende », dit que les premiers occupants de la ville nouvelle furent les habitants de Bonneville, un bourg du Val de Ruz, nommé Bonneville, détruit par le comte de Neuchâtel au début du XIV^e siècle. L'origine « bonnevilloise » des habitants de La Neuveville n'est corroborée par aucun document du début du XIV^e siècle. Aucun habitant de La Neuveville ne se dit ancien habitant de la Bonneville. Cependant, il est possible que d'anciens habitants de la Bonneville, déstabilisés par sa destruction, se soient laissés attirer par La Neuveville lors de sa fondation une dizaine d'années plus tard.

La construction des remparts commence en 1312 et la ville reçoit, le 26 avril 1318, sa première lettre de franchises (doc. aux Archives de la bourgeoisie), qui accorde à la Neuveville les mêmes franchises que celles dont jouissent les habitants de Bienne.

Le souverain (dans le cas présent le prince-évêque de Bâle) donne aux villes un droit distinct, qui leur confère un statut privilégié par rapport aux campagnes environnantes. La charte de franchises constitue une garantie juridique de ce statut.

La charte de 1318 s'inscrit dans la logique du processus d'affrontement avec le comte de Neuchâtel.



Neuveville en 1760, d'après un tableau sur toile, conservé à la Maison-de-Ville.

Son but essentiel est certainement, aux yeux de Gérard, l'affirmation forte de sa souveraineté sur les hommes de La Neuveville et de la région qui en dépend, avec à la clé la constitution d'un pôle permettant de sécuriser la frontière sud-ouest de l'Évêché.

D'autres lettres de franchises viendront s'ajouter aux premières, notamment en 1338, 1343 et 1353.

Mais la plus importante est **celle de 1368**, accordée par Jean de Vienne, pour

récompenser des Neuvevillois de l'aide apportée par la ville lorsqu'il se réfugia au Schlossberg en 1367 après l'incendie de Bienne. Cette lettre de franchises émancipe pratiquement la ville. Elle est la base des institutions de la ville, même si celles-ci connaîtront de grandes évolutions jusqu'à la Révolution française.

Privilèges accordés :

- Droit de sceau (déjà accordé par J. de Münsingen), mais en 1497 : l'empereur Maximilien de Habsbourg accordera à la ville de nouvelles armoiries (armoiries actuelles : les deux clés).
- Droit de haute et de basse justice
- Droit de bannière (armée, comprenant des hommes de La Neuveville et du Plateau de Diesse)
- Droit d'avoir des fiefs
- Droit de couper du bois dans les forêts
- Droit de pacage : à Chasserai (première mention du nom Chasserai dans un document)
- Droits de pêche et de chasse

La charte de 1368 donne également les premières informations normatives sur le Conseil : ce dernier compte 12 membres et se renouvelle annuellement par cooptation. Plus tard (en 1504) le nombre des Conseillers sera porté à 24.

Combourgeoisie

Un autre événement extrêmement important pour la ville fut la signature d'un traité de combourgeoisie conclu **entre Berne et La Neuveville**, en 1388. Pourquoi ?

En 1388, l'étrange maladresse de l'évêque Imier de Ramstein fit craindre aux Neuvevillois de voir leurs nouvelles libertés réduites au profit des Biennois, puisque l'évêque limitait les privilèges que Jean de Vienne avait accordés à la ville ; la tension entre La Neuveville et Bienne était extrême. Les Bernois profitèrent habilement de ces circonstances pour recevoir La Neuveville dans leur combourgeoisie le 11 octobre 1388 (illégalement d'ailleurs, puisque la charte de 1368 interdisait aux Neuvevillois de conclure une combourgeoisie avec qui que ce soit). Grâce à l'aide bernoise les Neuvevillois conservèrent l'essentiel des privilèges reçus de Jean de Vienne ainsi que leur indépendance par rapport à Bienne.

Toutefois, les Neuvevillois restent, individuellement et collectivement, des sujets de l'Eglise de Bâle, à laquelle ils prêtent serment de fidélité et doivent le secours militaire le cas échéant. L'évêque domine totalement la gestion de la ville par l'intermédiaire du châtelain qui est le vrai maître de la justice et du Conseil.

Dans quelle situation La Neuveville se trouvait-elle au moment de la conclusion de la combourgeoisie ?

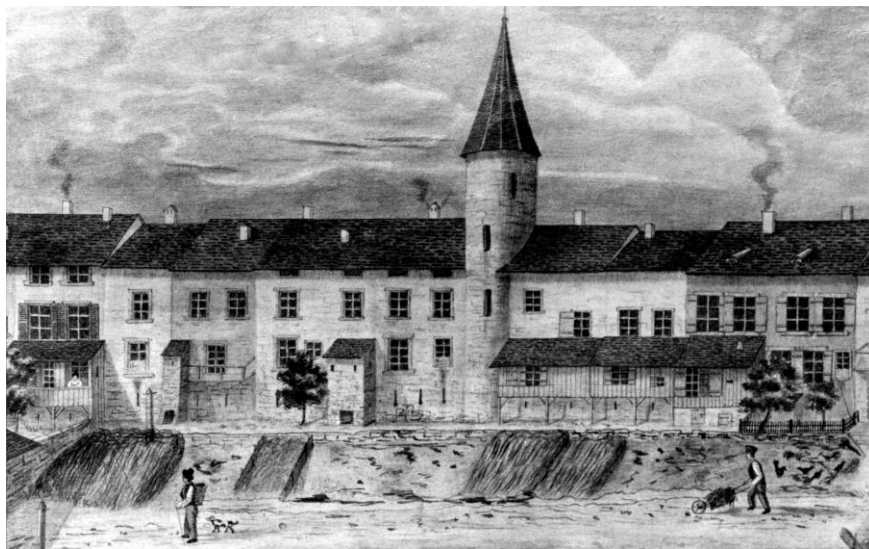
La ville était soumise à l'autorité temporelle de l'évêque, mais cette sujétion était tempérée par les franchises qu'elle avait reçues : elle avait ses magistrats, qui décidaient avec une pleine autorité des affaires financières de la ville et, sous la présidence du maire nommé par l'évêque, des affaires civiles, criminelles et de police. Ces magistrats, Maître-Bourgeois et Conseil, réglaient la pluralité des affaires administratives sans l'intervention du représentant épiscopal. Enfin, la ville jouissait du droit de bannière (= d'enrôler des soldats), chez elle et à la Montagne de Diesse.

À partir de cette date, la politique neuvevilloise joua habilement sur deux tableaux : la Principauté épiscopale et Berne.

Il faut encore ajouter que, du point de vue religieux, La Neuveville a un statut assez particulier. Dès l'origine et jusqu'à la Réforme, elle fait partie du diocèse de Lausanne. A La Neuveville le prince-évêque de Bâle est Prince, mais pas Evêque. Du point de vue religieux le prince-évêque n'a aucun droit à La Neuveville.

Conséquences de cette alliance pour les Neuvevillois

Conséquence immédiate : elle attira l'inimitié des Biennois (mais grâce à la médiation bernoise le problème fut réglé et se termina par la signature d'une combourgeoisie entre les deux villes en 1395).



Conséquences plus lointaines : elle a entraîné les Neuvevillois sur tous les champs de bataille où la bannière de l'ours a flotté, notamment aux Guerres de Bourgogne : en janvier 1476, Charles le Téméraire entre dans le Pays de Vaud avec une armée de 20'000 hommes. Il prend la forteresse de Grandson, défendue par 412 hommes, qui sont tous pendus ou noyés. Au nombre de ceux-ci, quinze Neuvevillois de la confrérie des Escoffiers

[cordonniers]. Les confrères les honorèrent. Voici une partie du texte : "Sensuent [s'ensuivent] ceulx qui sont des mores devant Grandson pour la mantegnance du pays, desquelz nous faisons aucy commemorations en nostre mere eglise des ames des corps qui sont yci apres escript par non ».

La même année la participation des troupes neuvevilloises à la bataille de Morat valut à la ville une part du butin pris à Charles le Téméraire, dont les fameux canons qui se trouvent ici, dans ce bâtiment.

Sur le plan des avantages de cette combourgeoisie, mentionnons d'abord le soutien de Berne à La

Neuveville dans ses différends avec l'évêque.

C'est Berne qui introduisit la Réforme par l'intermédiaire de Farel ; introduction facilitée par le fait que le Prince-évêque de Bâle n'avait aucun droit religieux à La Neuveville.

C'est Berne encore qui fit reconnaître La Neuveville comme partie intégrante de la Confédération et la fit admettre dans les alliances conclues avec les puissances étrangères, ce qui va la faire jouir d'une paix tranquille lors de la guerre de Trente ans.

Parmi les faits saillants de l'histoire neuvevilloise jusqu'à la fin de l'Ancien régime il faut signaler l'Affaire Petitmaître en 1734.

Vers la fin du XVIIe siècle, tant en Suisse que dans le reste de l'Europe, les bourgeoisies se ferment pour différentes raisons, la plupart économiques.

En effet, depuis le Moyen Age, les bourgeoisies étaient propriétaires de biens qui s'accrurent au fil du temps. Tant qu'elles augmentaient, l'accès à la bourgeoisie était facile. Mais la crise qui succéda à la guerre de Trente Ans les appauvrit brusquement ; en même temps, le nombre des ayant droits augmenta. En conséquence, la participation de chacun à la masse commune diminua. De plus, dans les villes, un certain nombre d'activités étaient réservées aux bourgeois. Accepter de nouveaux bourgeois augmentait le nombre des concurrents.

Certaines villes se fermèrent totalement (Berne, Fribourg par exemple) ; dans d'autres, sans être exclue, l'admission y devint extrêmement rare et onéreuse. A La Neuveville, le poëlier Landolt fut admis à la bourgeoisie moyennant la construction, à ses frais, du magnifique poêle qui se trouve dans cette salle dite des bourgeois.

C'est naturellement dans les villes que se firent surtout sentir les progrès de l'instruction qui, désormais, n'était plus l'apanage d'une seule classe.

Ce développement de l'instruction allait provoquer des résistances contre les tendances

autocratiques du patriciat. Mais ces résistances n'eurent pas, en général, un caractère démocratique

[ce mot pris dans son sens moderne] ; elles visèrent moins la réforme des abus que leur extension. Ainsi la conjuration de Henzi à Berne [le Bürgerlärm], celle de Petitmaître à La Neuveville, n'avaient pas pour but de renverser le régime existant mais de l'étendre.

Leurs promoteurs



Neuenstadt

voulaient augmenter le nombre des bénéficiaires du pouvoir.

Je passe sur les événements qui s'étalèrent sur huit mois. Sachez simplement que la révolte échoua. Petitmaître fut arrêté et on lui fit un procès : l'instruction dura 12 jours, du 3 au 14 août. Il fut interrogé à six reprises

La Sentence fut rendue par le Châtelain le 16 août. Les charges retenues contre lui furent les suivantes :

1. Petitmaître fut accusé d'avoir tenté de « changer et bouleverser la forme du gouvernement de la ville et par là d'avoir porté atteinte sur divers points au droit et à l'autorité de Son Altesse ».
2. D'être l'auteur de divers écrits « qui sont tout autant d'actes séditeux, attendant à la dignité de son Prince et de son Magistrat ».
3. « La fausseté donc de ces accusations [avoir accusé les Maître du Sceau et le Magistrat de malversation] rend, selon la Loi du Talion, le dit Petitmaître punissable des mêmes peines qu'auraient méritées ceux qu'il a accusés si ces accusations avaient été fondées et véritables. »
4. Il est encore accusé « d'avoir osé ne tenir aucun compte et de ne pas se soumettre aux

diverses exhortations Paternelles, et de s'être par-là montré totalement rebelle et désobéissant à son Souverain Prince et Seigneur, et ainsi s'est rendu coupable du plus grand délit et digne par conséquent d'encourir la peine capitale, qui est due à ceux qui méprisent et foulent aux pieds les ordres sacrés de leur Prince. »

C'est pourquoi, conclut le jury, pour « ces justes et graves motifs, [le tribunal] l'a condamné à avoir la langue percée, la tête tranchée et exposée.

L'exécution devait avoir lieu le 26 août. Le 24 dans l'après-midi la sentence fut communiquée à Jean Rodolphe Petitmaître. Mais au 25, sa cellule était vide. Les circonstances de l'évasion n'ont jamais été éclaircies, mais Petitmaître bénéficia sans aucun doute d'une complicité extérieure. Il se réfugia en France où il termina ses jours.

Période française

Invoquant le traité de Campoformio, les Français envahirent, fin 1797, la partie sud de l'Evêché de



Bâle qui n'avait pas été occupée en 1792. Sans entrer dans les détails je dirai que le changement fut important, la ville passant d'un statut de cité presque autonome en un simple élément d'un Etat unitaire. Toutes les décisions furent prises ailleurs par des gens qui n'avaient jamais mis un pied à La Neuveville. Le Conseil ne put prendre aucune décision (même

pas dépenser un franc) sans l'aval du sous-préfet ou du préfet. Autres aspects négatifs : les impôts (les bourgeois n'en avaient jamais payés), le service militaire, la frontière : les vigneron possédant des vignes sur le Landeron avaient besoin d'un passeport ; ils n'avaient pas le droit d'y exporter leur fumier et leurs échalas ; à la vendange ils devaient payer des droits de douane pour rentrer leurs gerles.

Aspects positifs : tous les habitants sont égaux (plus de bourgeois, ni habitants), numérotation des maisons, établissement d'un premier cadastre, système métrique (qui a de la peine à s'établir). *Arbre de la Liberté* : lorsqu'ils arrivaient, les Français, apportant la Liberté, faisaient dresser un arbre, appelé arbre de la liberté, au milieu de la place principale de la ville, et ils invitaient la population à venir danser. Symbole de l'occupant, ces arbres n'étaient pas très aimés et ils furent souvent l'objet d'actes de vandalisme. Un matin on trouva fixé au tronc de l'arbre un écriteau sur lequel on pouvait lire : « Ils auraient dû planter un chêne pour arbre de la Liberté; il aurait nourri de ses graines les cochons qui l'ont planté ».

XIXe siècle

En 1815 le Congrès de Vienne rattacha l'ancien Evêché de Bâle au canton de Berne. La Neuveville, malgré ses efforts et ses récriminations fut incorporé au bailliage de Cerlier.

1846 fut une année faste pour la ville : C. Revel fut nommé Conseiller d'Etat, on créa le Progymnase (école destinée à recevoir tous les étudiants du Jura protestant désirant poursuivre des études gymnasiales et universitaires) et La Neuveville devint le chef-lieu d'un district (qui fut supprimé en 2009).

À signaler encore l'apparition du chemin de fer en 1860, l'hébergement d'une compagnie de

Bourbaki en février-mars 1871 et la première correction des eaux du Jura entre 1870 et 1880.

Organisation

Bourgeoisie

Dans les villes d'autrefois, il faut schématiquement séparer la population en deux groupes : les bourgeois, qui seuls jouissent de tous les droits et tous les pouvoirs, et les habitants, tenus à l'écart de la gestion des affaires.

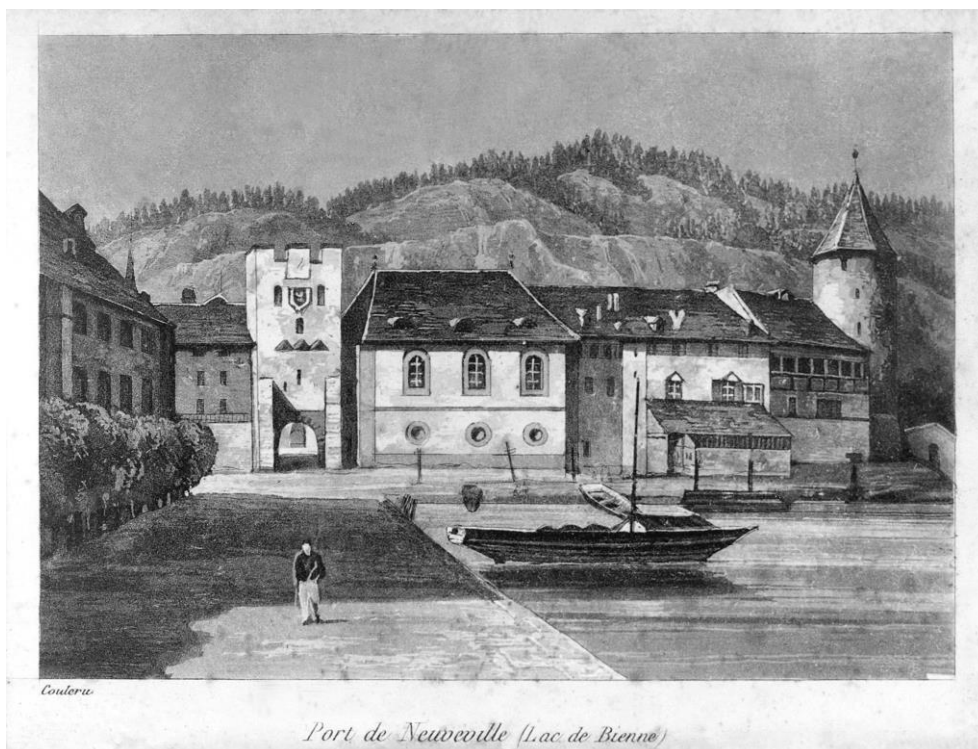
Les biens et revenus, tant ceux de la ville que de l'église et de l'hôpital (oeuvres sociales), étaient administrés par les membres du Sceau et du Conseil, appelé aussi Magistrat, sous la présidence du châtelain représentant du Prince-Évêque (selon les matières traitées : présidé par le Maîtrebourgeois).

À la tête du Magistrat se trouvaient deux Maîtresbourgeois : le Maîtrebourgeois en charge, le second, dit Maîtrebourgeois reposant, qui succédait au Maîtrebourgeois en charge l'année suivante.

La recette des biens de la ville était confiée à un *boursier*, celle des biens de l'église à un *maître d'église*, celle des biens de l'hôpital à un *receveur*.

Le Conseil de la ville, ou Magistrat, était composé de 12, puis, à partir de 1504, de 24 membres. Chaque année, douze d'entre eux sortaient de charge, remplacés par 12 nouveaux.

L'ensemble du Conseil devait élire les douze nouveaux conseillers en les prenant obligatoirement parmi les bourgeois ; l'élection des conseillers fut longtemps une pomme de discorde entre les habitants de la ville. Comme le Conseil se renouvelait lui-même, il se forma une caste aussi prétentieuse qu'exclusiviste, qui attira colère et rancune. (Affaire Petitmaître, 1734)



À côté du Conseil il faut placer le *Commun* ou *Grand conseil*, composé de 24 membres, 8 membres de chaque confrérie. Ce *Commun* n'était qu'un conseil auxiliaire et ne pouvait se réunir sans le Petit Conseil (ou Magistrat). Les deux réunis formaient "l'assemblée du Conseil et *Commun*".

Le Petit Conseil se réunissait tous les vendredis au son de la cloche.

C'est lui qui administrait la ville. Ses compétences administratives et judiciaires étaient très importantes, car les Conseillers formaient également la Cour de justice.

C'est encore au sein du Conseil qu'on choisissait les membres du Consistoire et de la Chambre matrimoniale.

Les tribunaux

La lettre de franchises de 1368 (J. de Vienne) donna à la ville le **droit de basse et de haute justice**. Elle était exercée par des tribunaux formés de Conseillers et présidés par le Châtelain.

Le Prince nommait le Châtelain de La Neuveville sans le concours de ses sujets. Après la Réforme, il était généralement de religion protestante, mais pas toujours (ex : François-Charles de Gléresse, catholique).

En sa qualité de premier justicier, le châtelain instruisait les enquêtes avec quelques délégués du Conseil. Quand l'affaire était peu importante, il avait la compétence de la régler seul.

Le tribunal ordinaire, ou de première instance, était présidé par le châtelain ou son lieutenant. Il se composait du Maîtrebourgeois en charge, du maître du Sceau en charge, de six conseillers représentants de chaque confrérie, du maître des clefs en charge, et de 3 justiciers du grand conseil (ou commun), de chaque confrérie.

En matière pénale, la présence de 4 juges avec le président était suffisante dans le cas de délits peu graves ; il en fallait au moins six dans les cas graves. Le sautier faisait le service d'audience et notifiait les ajournements ou citations.

La justice criminelle

Elle était rendue par le châtelain et le Conseil de la ville au nom du Prince-Evêque. Aux termes du coutumier de 1704, le châtelain dirigeait seul l'enquête contre les étrangers et les prévenus qui n'étaient pas bourgeois de la ville. Il avait donc le droit d'arrêter et d'emprisonner les délinquants non bourgeois de son propre chef, sans demander l'avis du Conseil.

S'il s'agissait d'un bourgeois, le châtelain devait convoquer le Conseil, qui déléguaient, pour l'instruction, quelques membres appelés (*ordonnés, examinateurs, personnages qualifiés par leurs lumières et connaissances, versés dans les matières criminelles, secrets, ni amis, ni ennemis, ni liés de parentage ou affinité avec la personne ou arrêtée ou soupçonnée*

Au cours de l'enquête, les "ordonnés" pouvaient soumettre l'inculpé à la torture : à la corde (estrapade) ou aux menottes (serrer les pouces). Si le châtelain et les examinateurs estimaient qu'on se trouvait en présence d'un coupable, on renvoyait l'affaire au Conseil pour statuer. Celui-ci siégeait en Chambre criminelle et pouvait prononcer la peine de mort. Celle-ci devait être confirmée par le Prince-Evêque, qui avait le pouvoir de l'« adoucir » (*"jus aggratiandi"*: droit de grâce).

En cas de condamnation à mort, les biens du condamné étaient partagés entre le Prince et le Conseil de la ville. Le maître des hautes-œuvres de Porrentruy exécutait la sentence.

Toutes institutions restèrent en vigueur jusqu'à l'occupation française et le rattachement de la ville à la France en décembre 1797.

Grands hommes : la liste pourrait être assez longue. Je n'en choisirai que trois :

Carl Spitteler, qui enseigna l'allemand et le latin au Progymnase de La Neuveville n'était absolument pas fait pour ce métier et donna sa démission pour se consacrer à la littérature. Son ouvrage Printemps Olympien lui valut le prix Nobel de Littérature (seul prix Nobel décerné à un écrivain suisse à ce jour)

Victor Gross : descendant d'un réfugié français à la révocation de l'Edit de Nantes. Médecin, véritable humaniste. Il s'adonna à l'archéologie (fouilles lors de la correction des eaux du Jura) et écrivit un ouvrage sur les Proto-Helvètes qui fit autorité. Il se rendait régulièrement à Anet pour peindre avec Albert Anker. Il présida notamment le Progymnase (se lia d'amitié avec Spitteler) et le Conseil de paroisse (il fut la cheville ouvrière de la restauration de la Blanche Eglise en 1912) ; l'orgue du Temple datant des années 1750 devenant « poussif » il réunit en une dizaine de jours les quelque 12'000 francs nécessaires à son remplacement par un nouvel instrument ; pour l'inaugurer il fit appel au grand musicien français Camille Saint-Saëns.

Le docteur Rollier : promoteur de l'héliothérapie pour soigner la tuberculose. C'est lui qui « lança » la station de Leysin. 

***Conférence Frédy Dubois
Ancien Professeur au Gymnase de Neuchâtel
Historien***

Photos collection Charles Ballif

Les sobriquets des villes et villages du Jura bernois.

Alle : « les Cras », les corbeaux. — *Asuel* : « les Verméchés », les vers luisants.

Bassecourt : « les Patefies », ceux qui battent avec des barres de fer. — *Bépraon* : « les Renards ». — *Beurnevesin* : « les Gravalons », les frelons. On leur donne aussi le sobriquet de « queues de poulain ». — *Bévilard* : « les Gagueules ou gaiguelles », fiente des chèvres, parce qu'autrefois on élevait beaucoup de chèvres dans cette commune. — *Boécourt* : « les Boélons », les longs culs. Maladie des poules. — *Bois (les)* : « les Gremaés », les grumeaux. — *Bonfol* : « les Bats », les crapauds. Les étangs qui se trouvent en cet endroit sont remplis les crapauds. On fait croire aux enfants et aux naïfs que le « gros bat » est enchaîné à une arche du pont et qu'on doit le saluer en entrant sur le pont. Cette légende est encore très vivante. On qualifie aussi les gens de Bonfol de caquelons, du nom de la poterie grossière qu'on fabrique dans cette localité. — *Bourrignon* : « les Borets », canards mâles. — *Bressaucourt* : « les Gueules de foué », les gueules de four. — *Breuleux (les)* : « les Malliers », mangeurs de bouillie de farine. — *Brislach* : « les Cornes », parce qu'ils passent pour être peu polis. C'est un dicton populaire que si on veut acheter du drap encore plus grossier qu'à Brislach, il faut aller à Nenzlingen, et que si celui-ci n'est pas encore assez grossier, on en trouvera à Reinach. — *Buix* : « les Gravalons », les frelons. — *Bure* : « les Sangliers », à cause du sanglier peint sur l'ancienne bannière séquanaise de l'avocat de Bure. — *Burg* : « les Tourteaux », les gâteaux, à cause des armoiries des nobles de Wessenberg, seigneurs de Burg jusqu'en 1793.

Champoz : « les Meulons », les meules de fromage. — *Charmoille* : « les noires Gouailles », les noires guenilles, allusion à ce que beaucoup d'habitants faisaient le commerce des chiffons. — *Chevenez* : « les Renards ». — *Chindon* : « les Lèchepotches », ceux qui lèchent les pochons. — *Coeuve* : « les Tiaissats », les casseroles, les marmites. L'armoire des nobles de Coeuve est une dame d'argent sortant nue d'une cuve d'or. — *Communances* : « les Rainets », les grenouilles. — *Corban* : « les Tcheneilles », les chenilles. — *Corcelles* : « les Féfioles », les copeaux. — *Corgemont* : « les Bacons », les mange-lard. — *Cornol* : « les Corbe-dos », les courbe-dos, parce qu'ils pliaient devant le prince. — *Cortébert* : « les Bretchelles », sorte de pâtisserie. — *Courchapoix* : « les Breulle-toyelles », les brûle-draps. Il est d'usage dans la plupart des paroisses catholiques qu'après l'enterrement on brûle la paillasse où est mort celui qu'on a enterré. On la brûle sur un grand chemin pour rappeler aux passants qu'on doit prier pour le défunt. A Courchapoix probablement on brûlait les draps du mort. — *Courchavon* : « les Baquétrons », ceux qui piquent la m. avec le bec. — *Courfaivre* : « les Mergats », les matous. Terme injurieux très fréquent. — *Courgenay* : « les Courbe-nez ». — *Courrendlin* : « les Piotches », les pioches. — *Courroux* : « les Loups ». Les nobles de Courroux portaient le nom de Loupendorf ou Louffendorf. — *Court* : « les Courtisans ». — *Courtedoux* : « les Loups ». — *Courtelary* : « les Pieds de Cabri », ou « les Chevrettes ». — *Courtemaiche* : « les Pousseyais », les Sangliers, comme à Porrentruy. — *Courtételle* : « les Guaiquelles », fiente de chèvre. Ce village était autrefois renommé pour l'élevage des chèvres. — *Crémine* : « les Bèvous », les baveurs qui ne savent pas manger proprement.

Damphreux : « les Queues d'écureuil ». — *Damvant* : « les Deinvois », les orvets. On trouve beaucoup de serpents sur ce territoire. — *Delémont* : « les Trissous », les foireux, à cause des trois montagnes de ses armoiries, qui ressemblent à trois excréments, — *Develier* : « les Yemaises », les limaçons. Gens réputés très lents. — *Dittingen* : « les Escargots ». Le village de Dittingen est appelé par moquerie « la ville du creux », parce qu'il est fort rare qu'on puisse traverser le village à sec et que les escargots aiment l'humidité. — *Duggingen* : « les Ours à cause des nobles de Bärenfels.

Ederschiviler et Roggenbourg : « les Cloches ». Les cloches Roggenbourg sonnent : « Sind zwei arme Dörfli » et les cloches de Kiffis en face, répondent : « Kiffis auch, Kiffis auch ». — *Enfers (les)* : « les Edjalais », les gelés, à cause du feu mis aux forêts pour défricher pays. — *Epauvillers* : « les Malliers », les mangeurs de bouillie farine. — *Epiquerez (les)* : « les Pique-merde ». — *Eschert* : « les Vers » — *Ettingen* : « les Coucou ». La tradition rapporte que les gens d'Ettingen avaient fait fabriquer une bannière pour le pèlerinage de la Pierre. Sur cette bannière ils avaient fait peindre une colombe pour représenter le St-Esprit, mais cette colombe ressemblait tellement à un coucou que les gens de Therwyl appelaient ceux d'Ettingen « les coucou ».

Fahy : « les petits Bats », les petits crapauds, par opposition à ceux de Bonfol qui sont « les gros Bats ». — *Fontenais* : « les Tchaitis », les chats. — *Fregiécourt* : « les Vouichaitis », les sales. Ce village est un endroit marécageux, abondant en sources et ses rues sont toujours très sales. On dit c'est « vouiche », c'est sale, de là « les Vouichaitis ». — *Fuet* : « les poues », les porcs.

Genevez (les) : « les Taille-fromage ». — *Glovelier* : « les Tripets », mangeurs de tripes. — *Goumois* : « les Lais-Due », littéralement « les las Dieu ! » interjection familière aux habitants de Goumois. *Grandfontaine* : « les Raines », les grenouilles, abondantes dans la région. — *Grandval* : « les Frelons ». — *Grellingen* : « les Erdbeerkrantz », les couronnes de fraises, parce que les pauvres gens y vivent du commerce des fraises, des mûres, etc.

Hutte (la) : « les Charbonniers ».

Lajoux : « les Pous », les coqs, les amoureux. — *Laufon* : Nègres ou les Maures ». La bannière est noire, chargée d'une crosse de Bâle d'argent. On dit que pour faire les armoiries de Laufon suffit d'avoir de l'encre et du papier. — *Loveresse* : « les Crêches », les hottes. — *Lugnez* : « les Queues d'agneau ».

Malleray : « les Tcheulaires », les avaloires du harnais. — *Mervelier* : « les Gravalons », les frelons. — *Mettemberg* : « les Tchièvres », les chèvres. Pendant des siècles le fief de Mettemberg fut tenu par la famille Chèvre ; du reste ce nom est très répandu dans la commune. — *Miécourt* : « les Crotchats », les accrocheurs, terme injurieux. — *Montavon* : « les Bœufs », — *Montenol* : « les Euvenats », petits cochons de trois mois. Depuis des siècles ce village a la spécialité de vendre des euvenats. — *Montfaucon* : « les Pinsats », les linges des petits enfants. — *Montignez* : « les Queues d'agneau », — *Montmelon* : « les Queues de boucs », — *Montsevelier* : « les Tchevatcheries », les chauves-souris, parce que de 1793 à 1797 cette commune a formé une petite république gouvernée par son curé et son maire et que les habitants ne pouvaient sortir que la nuit pour éviter les Français. — *Mormont* : « les Mouermenets ». — *Moutier* : « les Lèche-potches », les-lèche pochons. — *Movelier* : « les Mulets ». — *Muriaux* : « les Mange-merde ».

Nenzlingen : « les Rudes », les grossiers. — *Neuveville* : « les Jacquemailles », en souvenir de la vaillance des premiers habitants de cette ville, « les Jacquemailles ». — *Noirmont* : « les Poiliers », chercheurs de poix, de résine de sapin.

Perrefitte : « les Beutchins », pommes sauvages. — *Piagne* : « les Magnins », drouineurs, étameurs ambulants. — *Pleigne* : « les Geais ». — *Pleujouse* : « les Coquereilles », les escargots, ou plutôt les coquilles des escargots. — *Pommerats* (les) : « les Taivins », les taons. — *Pontenet* : « les Bourguignons », parce qu'autrefois ces gens allaient moissonner dans les pays étrangers comme les Bourguignons. — *Porrentruy* : « les Poussayes », les sangliers. On dit à Porrentruy que quand on tue un porc, on saigne un bourgeois. Le porc s'y appelle un bourgeois. A l'époque du carnaval, il est de tradition que les bourgeois tuent « un bourgeois » et mangent du boudin, etc., ainsi que de la choucroute avec des quartiers de pommes sèches. Enfin vient le pâté des bourgeois, fait de viande de porc marinée et de forme carrée.

Renan : « les Bacons », les mangeurs de lard. — *Roche* : « les Rochets », à cause des gorges. — *Rocourt* : « les Gravalons », les frelons. — *Röschenz* : « les Mossengumper », les sauterelles, parce que, ne possédant qu'un petit territoire, les gens de Röschenz sont obligés d'acheter ou d'amodier des terres dans les environs. — *Rossemaison* : « les Rossignols », par moquerie, à cause de leur manière de parler chantante et désagréable.

Saicourt : « les Poues », les porcs. — *Saignelégier* : « les Louetchous », les lécheurs, les gourmands. — *St-Brais* : « les Chèvres ». — *St-Imier* : « les Moutons ». — *St-Ursanne* : « les gros Anes ». Allusion à l'âne de St-Ursanne. — *Saulcy* : « les Craitchis », les porteurs de hottes. La craïche est une hotte d'osier dont les fermiers se chargent pour apporter en ville les produits de leur culture. — *Saules* : « les Salières ». — *Sceut* : « les Boutehets », les boucs. — *Seleute* : « les Boucs ». Le bouc de Seleute est célèbre dans tout le Jura. — *Seprais* : « les Tiaissats », les casseroles. — *Sonvilier* : « les Potets », les pots. — *Sorvilier* : « les Batturies », buveurs ou mangeurs de babeurre. — *Soubey* : « les Yémesses », les limaçons. — *Souboz* : « les Têtes de fo », les têtes de fou. — *Soulce* : « les Roquets ». — *Soyhières* : « les Lièvres ».

Tavannes : « les Renards ». — *Tramelan* : « les Tramelottes », célèbres petites chèvres blanches.

Undervelier : « les Bidets ».

Vellerat : « les Poulats », jeunes coqs. — *Vendlincourt* : « les petits Anes », — *Vermes* : « les Breule-Tchins », les brûle-chiens. On cautérisait, à Vermes, les gens mordus par un chien enragé, avec la clef de St-Hubert. — *Vicques* : « les Tchavots », vilains petits poissons grossiers qui se cachent sous les pierres. — *Villeret* : « les Crôs », les corbeaux.

Wahlen : les Geschwelten Erdäpfel », mangeurs de pomme de terre en robe de chambre

Les Ecabert de Montignez

Avant d'aborder l'histoire des Ecabert de Montignez, il est intéressant de revenir sur l'origine et l'histoire franc-montagnarde de la famille. La première mention connue de ce patronyme remonte à 1404. C'est André Rais qui la signale dans ses fiches. Cette mention figure dans un document intitulé : **Fiefs, colonges et censes du Chapitre de St-Ursanne.** (AAEB A112/75 page 40)

L'an mille quatre cent quatre, le samedi après la St-Barthelémy, apôtre, Humbert diz Esquabert de Montfalcon a repris du Chapitre de St-Ursanne une terre située au Pré Rebi et une autre au Cerniat Rebi pour le prix et somme de 4 sous et 9 deniers à payer chaque an au Chapitre de St-Ursanne.

Que signifie ce patronyme ? D'après les spécialistes, ECA signifie « montagne » et BERT veut dire « brillant » d'où : montagne brillante ou homme brillant de la montagne. Rudolf Ecabert historien et héraldiste amateur nous donne une explication beaucoup plus prétentieuse, il s'agirait d'Humbert de Montfalcon dit Esqabert et serait donc un membre de la famille noble de Montfalcon de la région de Besançon. En 1952, Anne-Marie Redard, qui tenait une rubrique généalogique dans l'hebdomadaire POUR TOUS, prétend que selon l'abbé Daucourt, les Ecabert étaient des Eichenberger qui avaient quitté le canton de Berne à la Réforme et qui avaient trouvé refuge aux Franches-Montagnes pour sauver leur foi. Ce qui est faux puisque le document ci-dessus prouve que les Ecabert étaient aux Franches-Montagnes bien avant la Réforme. Pour ma part, l'explication que donne Paul Gobat me paraît la plus plausible. Dans son étude sur l'origine des noms de famille du Jura bernois qui a été publiée dans les Actes de la Société jurassienne d'émulation de 1921 nous dit qu'Esqabert vient de Lescabert qui signifie « le boiteux ».

Simon Escabert est le petit-fils ou l'arrière-petit-fils d'Humbert, il est maire de la Franche Montagne en 1480 et ambourg de Monfalcon. Il est aussi un des sept frères du clan des Ecabert qui a défrayé la chronique judiciaire de l'Evêché entre 1485 et 1508. Tout en étant bourgeois de Montfalcon, les Ecabert étaient bourgeois-forains de la ville de Bienne, c'est-à-dire, bourgeois non-résidants. Ils pouvaient également compter sur la protection de la ville de Berne. Pourquoi cette double protection ? On peut supposer qu'ils avaient participé aux batailles de Grandson et de Morat aux côtés des Suisses. Ce qui expliquerait, à la fois, la reconnaissance de ces deux villes et le goût des Ecabert pour les expéditions et les pillages et l'origine de leur situation aisée, car André Rais nous dit qu'en 1482, Ruedin Ecabert de Montfalcon, qui est âgé de 36 ans, est riche de 100 florins d'or, ce qui représentait en 1977, selon ses calculs, un million de francs. Jean-Paul Prongué, historien, raconte, dans un chapitre de son livre intitulé « La Franche Montagne de Muriaux à la fin du Moyen Âge », les démêlés du clan des frères Ecabert avec la justice du Prince. Je n'en ferai qu'un simple résumé et si vous désirez en savoir plus, je vous recommande cet ouvrage. Jean et Giro, deux des sept frères, participent aux côtés des Biennois à l'attaque de Trévillers. Ils sont mis à l'amende en 1489/1490. Les villes de Bienne et de Berne interviennent auprès du Prince en lui demandant sa clémence. Trois ans plus tard, en 1493, quelques jeunes gens, proches du clan, battent à mort le vicaire de Saignelégier, nommé Bourcard Abry. Ce prêtre était connu pour sa brutalité envers les petites gens et son insistance à poursuivre en justice les tenanciers aisés pour des sommes dérisoires. Vuillemin Ecabert du Bémont et son frère Ruedin de Montfalcon sont reconnus, après mille péripéties judiciaires, comme étant les instigateurs de ce crime. Ils sont condamnés à mort par contumace car ils avaient pris la précaution de quitter le pays. De nouveau, grâce à l'intervention de leurs protecteurs biennois et bernois, ils peuvent racheter leur vie, rentrer chez eux et retrouver une partie de leurs biens. En 1508, le clan des Ecabert revient sur le devant de la scène judiciaire pour avoir assassiné pour une raison qui n'est pas connue, dans la salle du Conseil de la Franche Montagne,

le jeune Wermeille, autre paysan aisé de Saignelégier, Les Conseils de Bienne et de Berne interviennent, à nouveau, auprès du Prince-Evêque et un arrangement est trouvé : les Ecabert doivent verser 500 florins au Prince et 70 florins pour fonder une messe anniversaire pour le repos du jeune Wermeille. On peut se demander comment le clan a pu payer des sommes aussi importantes alors qu'il avait déjà payé, dix ans plus tôt, des amendes qui auraient dû les ruiner. Giro qui semble être le coupable sera banni de l'Evêché, par contre, ses frères pourront rentrer à la Montagne.

Vuillemin Ecabert est l'ancêtre des Ecabert du Bémont, donc celui des Ecabert de Montignez. Parmi ses enfants on trouve Guenin, notaire en 1518 et Girardot, juge de la Franche Montagne en 1528. En 1673, il n'y a plus d'Ecabert sur le rôle de la montre d'armes de Montfaucon. Au fil du temps, certaines familles sont devenues bourgeoises du Bémont, de Saignelégier, du Peuchapatte, des Breuleux, de Montignez et même de Schaffhouse.

C'est vers 1670 que Jean-Henry ou Jeanry vient s'installer à Montignez ou plutôt à Grandgourt avec sa famille. Il est probablement l'arrière-petit-fils de Vuillemin ou en tout cas un de ses descendants. Il est le fils de Jean-Perrin Ecabert et Françoise Bacconat tous les deux du Bémont. Jean-Henry est né le 28 avril 1615, il épouse Marguerite, mais comme une partie des registres paroissiaux de Saignelégier de cette époque manque, on ne connaît pas le patronyme de Marguerite ni la date de leur mariage, mais ils ont dû se marier en 1647 puisque leur premier enfant, Marguerite est née le 17 janvier 1648. Ils auront 8 enfants au Bémont entre 1648 et 1661 puis le couple semble s'être installé à Montfaucon où leurs deux derniers enfants sont nés. La cadette a été baptisée le 12 février 1669 à Montfaucon. Ils sont donc arrivés à Montignez entre 1669 et 1673 comme l'atteste

le registre du Prévost (AAEB B151.12)

Nouveau bourgeois Le 30me de May 1673 Jean Henry Escabert du Belmont en la franche montagne a esté reçu lui et les siens bourgeois à Montignez, a presté serment.

Nouveau bourgeois Le 30me de May 1673 Jean Henry Escabert du Belmont en la franche montagne a esté reçu lui et les siens bourgeois à Montignez, a presté serment.

L'histoire de Montignez nous apprend que le plus ancien document mentionnant Montaniaco (désignation gallo-romaine) est un acte établi à Montignez, en février 731 ou 732. Il s'agit de la donation de l'église de Pfetterhouse au couvent de Murbach. D'autre part, la découverte d'un sarcophage, en 1957, lors de la restauration du chœur de l'église, confirme le passé mérovingien de Montignez. Depuis le début du XIIe siècle, époque de la construction du couvent de Grandgourt, par les moines de St-Augustin de Lanthenans, dans le Doubs, l'histoire de Montignez est étroitement liée à celle de Grandgourt. En 1180 le couvent est repris par les Prémontrés de Bellelay, mais non sans difficultés, puisque quelque temps plus tard, les moines de St-Morand, près d'Altkirch, qui dépendent de Cluny, envahissent Grandgourt, s'emparent du couvent et chassent les religieux prémontrés. Le 12 mars 1208 un jugement arbitral rend à l'abbaye de Bellelay son couvent de Grandgourt qui est transformé en prieuré. La paroisse de Montignez était desservie par le prieur ou un moine de Grandgourt qui jouissait de ses revenus. Au fil du temps, Bellelay a acquis par donations ou par achats, une grande partie des terres de Montignez et des environs, terres qu'il louait aux habitants de Montignez. Au cours des siècles, cette situation a créé un climat souvent tendu et l'histoire de Montignez est surtout faite de différends, de discussions suivis d'arbitrages entre les gens du village et l'abbaye de Bellelay. Durant la Guerre de Trente Ans, le village fut rançonné et brûlé par les Suédois et en 1660, peu de temps avant l'arrivée de Jean-Henry Ecabert, on ne recensait plus que 18 maisons. Le repeuplement du village, grâce à l'influence des moines, pourrait être la raison de l'arrivée de cette famille franc-montagnarde, comme d'ailleurs celle de la famille Berberat, à la même époque. Trente-huit ans plus tard, en 1698, d'après un inventaire dressé pour des raisons fiscales, le village comptait 25 habitations et 28 propriétaires fonciers qui se partageaient environ un tiers des terres. Les deux tiers restants, qu'ils cultivaient également, contre paiement des rentes habituelles, étaient la propriété de l'abbaye de Bellelay, du prince, de la confrérie de St-

Michel de Porrentruy et de quelques particuliers aisés des environs. En 1801, Montignez comptait 215 habitants, 280 en 1819 et 258 en 1860. En 1886, d'après une liste de l'inspecteur du feu, on dénombrait 73 habitations.

Le 20 avril 1678, Henri et Christophe de Ferrette et leur mère, résidant à Florimont, remettent en fief *mâle et héritable* à Jean-Jacques Equabert au nom de son père Jeanry Equabert les terres qu'ils possèdent dans le finage de Montignez. L'acte sur parchemin a été dressé par le notaire Vauclair et précise, entre autres, que la rente annuelle est de *30 penaulx d'épeautre et de 24 penaulx d'avoine*. (un penal du pays de Porrentruy valait 17,5 litres) Les barons de Ferrette apparaissent à Florimont à la veille de la Guerre de Trente Ans. Le mystère est réel sur l'origine de cette famille qui n'a aucun lien de parenté avec la lignée des comtes de Ferrette éteinte au 14^{me} siècle (1324). En 1687, les nobles de Ferrette vendent leur terre de Montignez à Jean Christophe de Gléresse, colonel au service du prince-évêque de Bâle et résidant à Coeuve, pour la somme de 170 écus blancs. A sa mort, 27 ans plus tard, ses héritiers revendent leur fief pour 600 écus blancs au prince-évêque.

Chaque année, quand les Ecabert livraient les céréales dues à leur bailleur, aussi bien à Florimont chez les de Ferrette qu'à Coeuve chez les de Gléresse, on leur offrait toujours une collation. En 1716 quand ils livrèrent leur chargement pour la première fois, au château de Porrentruy, on les laissa repartir l'estomac vide. Ils adressèrent alors la requête suivante au Prince :

Révérendissime Illustrissime Prince et Seigneur,

Remontrent en toute humilité et profond respect Jean Jacques Ecabert le Vieux et Jean Jacques Ecabert le Jeune de Montignez qu'ils auroient amené la rente de 30 penauts d'épiautres et de 24 penauts d'avoine la rente du petit fief qu'ils tenoient de Messieurs de Ferrette que votre Altesse auroient nouvellement acquis de la noble maison de Gléresse de Coeuve et comme les humbles suppliants on le chemin beaucoup plus grand a rendre la dite rente dans le Château qu'ils avaient apparavant et que même qu'en ce sujet ils ne peuvent pas amener ladite rente dans ledit Château sans l'aide de beste d'autrui. Et qu'on leurs auroint toujours donné quelque chose pour leur dinez, après avoir délivré ladite rente.

**Ce considéré, il plaise a votre Altesse de leurs vouloir bénignement accorder, qu'ayant livré ladite rente, qu'il leurs soit donné quelque chose pour leur donner la force de s'en pouvoir retourné et de pouvoir redoubler leurs prières pour la santé prospérité et heureux gouvernement de leur bon père
Votre Altesse**

Le 27 février 1755, la lettre de fief est renouvelée en faveur de Jean Ignace Ecabert, arrière-petit-fils de Jean-Henry et fils de Jean-Jacques le Jeune, *comme porteur tant en son nom que de ses frères* Nicolas et Henri et stipule que chaque fois que la main changera par la mort du prince ou du porteur, la reprise devra être faite dans les six semaines qui suivent et qu'en cas de décès du porteur, on en présentera un nouveau qui devra être agréable au prince. Chaque mutation se fera contre *remise de deux poules au receveur*.

Après la Révolution, le *sommier des biens nationaux* nous indique que le fief est *rayé sans indemnité* et le registre des biens nationaux atteste que Jean Ignace et Jean François Ecabert, fils de Nicolas décédé ont livré, comme par le passé, les rentes habituelles à l'administration du département du Mont-Terrible.

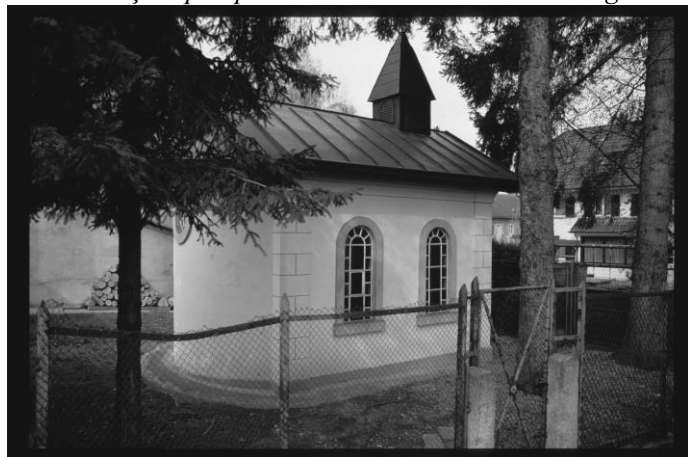
Ce fief a certainement été vendu comme bien national, mais les actes de ces ventes sont tellement nombreux que j'ai renoncé à poursuivre mes recherches. Nous ne savons donc pas, pour le moment, ce qu'il est advenu de ces terres. Mais, au vu de l'inventaire du 27 avril 1827, dressé lors du décès de Jean François Ecabert, on peut raisonnablement penser que la soixantaine de pièces de terre qu'il possédait à sa mort, provenait en partie des biens nationaux et qu'il avait acheté, en priorité, les terres que la famille Ecabert cultivait depuis plus de 125 ans.

La descendance de Jean Henri Ecabert est faible puisqu'on ne recense selon les registres paroissiaux et bourgeois qu'environ 310 personnes portant son patronyme pour 11 générations mais on le retrouve plus de 2200 fois dans l'ascendance des gens de Montignez. Ses descendants sont pour la plupart des paysans, on n'y trouve ni saint et plus d'assassin. Jean Jacques, dit le Papon, son fils aîné (1650-1737) participe à la vie publique. On le retrouve en 1696 dressant l'inventaire des biens de la communauté de Montignez et du prieuré de Grandgourt. Il n'a pas de descendance.

A la 5^{me} génération, on trouve Félix Ignace (1764-1845) qui a été ordonné prêtre le 20 décembre 1788, donc quelques mois avant la Révolution. Il est d'abord vicaire à Lapoutroie (F68) durant trois ans puis il est nommé le 20 juillet 1791, curé du Bonhomme par Mgr Martin, évêque constitutionnel du Ht-Rhin. Il abdique et le 22.2.1793, il épouse Marie Catherine Simon du Bonhomme dont il aura deux enfants. Il rentre à Montignez. Il sera successivement : manouvrier, secrétaire du maire de Montignez et cabaretier à Montignez puis à Porrentruy. En 1827, il est dit marchand-épiciier à Porrentruy. En l'an IV (17 janvier 1796), il est taxé, pour l'emprunt forcé, à 50 fr en numéraire ou 5000 fr en assignats. Le 8 prairial an IV (27 mai 1796), il est indiqué comme cabaretier dans sa maison No 8 du Faubourg à Porrentruy (actuellement le restaurant de L'Aigle) où il aura plus tard comme voisin la famille Stockmar, les parents de Xavier. Le même jour, on lui délivre une patente de maître d'hôtel. Après la mort de son épouse Marie Catherine, il épousera, en secondes noces, Catherine Barré dont il aura une fille. Il donne naissance à une dynastie de commerçants prospères de Porrentruy.

A la 6^{me} génération, on trouve François Thomas (1792-1858). C'est mon arrière-arrière-grand-père. Il a eu une vie très active. Il a été tour à tour, instituteur, cultivateur, caissier de la Fabrique (paroisse). Sa vie durant, malgré de modestes revenus, il s'est battu avec succès, à coups d'emprunts, dont j'ai retrouvé les actes dans des papiers de famille, pour constituer un patrimoine important qui a été morcelé à sa mort par le partage entre ses six enfants vivants. Il a eu 10 enfants dont 3 sont morts en bas âge et trois autres ont émigré aux USA. On peut supposer que c'est à lui que l'on doit le sobriquet de notre branche : les « Petit Français », certainement de « petit François » au départ.

À la 7^{me} génération, on trouve François Ecabert, le petit-fils de Félix-Ignace, le prêtre abdicataire. C'était un commerçant prospère et aisé. Il est à la tête d'un grand magasin réputé de Porrentruy. Ses deux fils lui succéderont et ils auront chacun leur magasin. Dans les journaux du début du siècle passé, on trouve régulièrement de la publicité pleine page pour leurs magasins. Il a été président du Conseil de Paroisse de Porrentruy au moment du Kulturkampf et sera même emprisonné. C'est à lui que l'on doit la construction de la Chapelle Ecabert à la rue Achille-Merguin 25 (actuellement propriété Bonvallat) où Mgr Hornstein, curé de Porrentruy célébrait la messe durant cette période troublée. Il a été membre des autorités communales de Porrentruy et siégea au Grand-Conseil bernois durant une législature de 1862 à 1866. Une de ses



petites-filles a épousé Ernest Blétry, le quincaillier, une autre était l'épouse d'Albert Perronne, le chimiste, archéologue, photographe bien connu. Ses seuls descendants Ecabert vivent actuellement dans le Midi de la France et sont citoyens français.

Plusieurs descendants de Jean Henry se sont expatriés, 14 se sont installés en France, 8 dont trois frères de mon arrière-grand-père et le frère de mon grand-père ont émigré aux Etats-Unis où deux des frères ont participé à la guerre de Sécession mais dans les camps adverses semble-t-il. Une famille de six personnes s'est installée en Israël il y a vingtaine d'années.

Bien que de nombreux descendants vivent en Suisse, les porteurs du patronyme Ecabert, bourgeois de Montignez, sont en voie d'extinction. Dommage.

Georges Ecabert



Avertissement : cette rubrique cherche à promouvoir l'entraide entre les membres du Cercle d'une part et les chercheurs qui s'intéressent à des familles jurassiennes d'autre part. Les questions et les réponses peuvent être adressées par le formulaire de contact du site internet ; elles paraîtront dans le bulletin suivant. Il s'agit de faire profiter le plus grand nombre de chercheurs des informations qu'elles contiennent.



Question No 980

THOMAS

Madeleine Theurillat

Si au hasard de vos relevés vous trouviez quelque indication concernant ma grand'mère maternelle, cela serait bien intéressant, car là je suis bloquée, étant même allée chercher des renseignements jusqu'à la généalogie de Neuchâtel, mais sans succès.

Il s'agit de : THOMAS Mathilde Céline, °10/09/1866 à Noirmont, +07/04/1904 aux Breuleux (sans garantie). X le 22/02/1892 au Locle avec Theurillat Aurèle François.



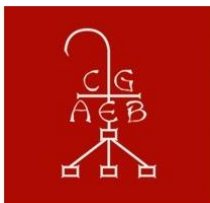
N'oubliez pas de consulter le site

<http://www.cgaeb-jura.ch/>

Il n'y a pas que des actes...

CGAEB - Jura Cercle généalogique de l'ancien Evêché de Bâle

LE CERCLE, ET SES ACTIVITÉS ▾ **LES MEMBRES ET LE BUREAU** ▾ **LES PUBLICATIONS** ▾ **TRAVAUX DES MEMBRES** ▾ **ENTRAIDE** ▾ **CONTACT**





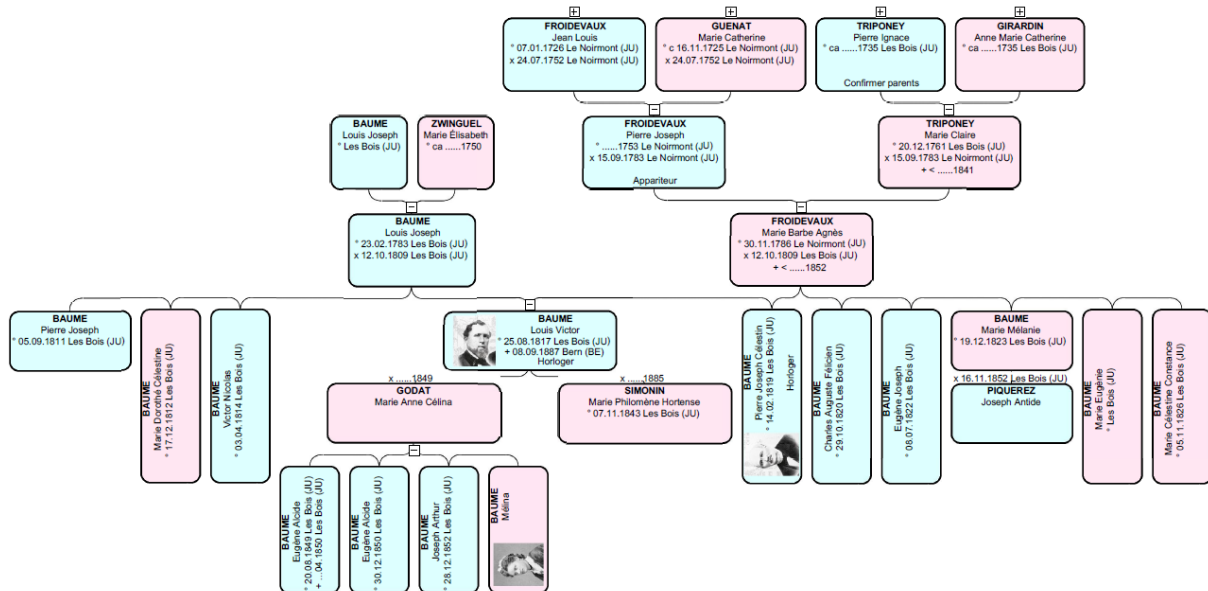
Réponse No 975

BAUME

René Vermot-Desroches

Question parue dans le bulletin numéro 93, avril 2017

Baume, Louis-Victor, 25.8.1817 aux Bois, 8.9.1887 à Berne, cath., des Bois. Fils de Louis-Joseph et d'Agnès Froidevaux, du Noirmont. ∞ 1) 1849 Zéline Godat, 2) 1885 Hortense Gouvernon, née Simonin, fille de Louis Célestin, des Bois. En 1834, B. fonda aux Bois la fabrique d'horlogerie Baume Frères qui adopta vers 1840 la fabrication des montres à échappement à cylindre. Déplacée à La Chaux-de-Fonds (1909) puis à Genève (1918), elle deviendra Baume & Mercier SA. En 1848, B. ouvrit une succursale à Londres où s'établit une branche de la famille. Député conservateur au Grand Conseil bernois (1878-1882) et juge au tribunal de district des Franches-Montagnes. (DIJU, François Kohler)



Réponse No 976

MÉRILLAT

Roland MÉRILLAT

Question parue dans le bulletin numéro 93, avril 2017

La chronique familiale de la descendance de Samuel MÉRILLAT établie sur 8 générations a été remise à Matthieu Hofmann qui est un descendant de Henri MÉRILLAT.

Cette chronique de 57 pages est trop longue pour être mise ici. Par contre ceux que cela intéresse peuvent prendre contact avec Roland MÉRILLAT.



➤ **Le Cercle recherche !!!**

Une personne qui serait d'accord de s'occuper de la bibliothèque. Les principaux travaux seraient :

- Classement
- Ouverture périodique (à définir)
- Édition du catalogue

Toute personne intéressée peut s'adresser à un des membres du bureau.

➤ **Résultat du sondage !!!**

Sur 200 membres 21 ont répondu

- 9 souhaitent recevoir le bulletin par PDF
- 10 souhaitent recevoir le bulletin sous forme papier
- 1 personne n'a pas d'avis

Vu le peu de réponses et les avis divergents le bureau choisi de ne rien changer

- 2 personnes ont répondu quant à l'organisation d'une fête pour le 30^{ème} anniversaire du cercle et une seule serait prête à participer.

Vu le peu d'entrain rien ne sera entrepris dans l'immédiat. Le bureau se donne encore un temps de réflexion pour ce jubilé.



Quelques moments de la sortie du 17 juin 2017



Mercredi 6 septembre 2017 à Moutier, Hôtel de la Gare, à 19 h.

Entraide et discussion

Par participants

Samedi 18 novembre 2017 à Delémont, Hôtel du Bœuf, à 14 h.

La réforme dans l'ancien évêché de Bâle

Par Bénédicte Dubail

Samedi 24 février 2018 à Moutier, Hôtel de la Gare, à 14 h.

Assemblée générale suivie d'une conférence : Armorial Jurassien

Par Nicolas Vernot

Mercredi 16 mai 2018 à Delémont, Hôtel du Bœuf, à 19 h

Conférence pas encore définie

Samedi 9 juin 2018 sortie

CGAEB-Jura Cercle généalogique de l'Ancien Évêché de Bâle

Président : Joël ETIQUE, rue du Contre 3a, 2823 Courcelon
Vice-présidente : Marie-Eve PETIGNAT-MAMIE, rue du Milieu 3, 2942 Alle
Secrétaire : Françoise THEURILLAT, Fin du Pertuis 12a, 2605 Sonceboz
Trésorier : Armand NUSBAUMER, Encrannes 3, 2800 Delémont
ExpoActes : François RAIS, rue Jean-Prévôt 25, 2800 Delémont
Bulletin : Françoise ROBIOLIO-CHOCHARD, Rte des Arsenaux 24, 1700 Fribourg
Assesseeurs : Marie-Claire MOUCHE, Grands-Champs 10, 2900 Porrentruy
René VERMOT-DESROCHES, F 25490 Dampierre-Les-Bois

Adresse :

Cercle généalogique de l'Ancien Évêché de Bâle

c/o Joël ETIQUE, rue du Contre 3a, CH-2823 Courcelon

Tél. : 032 422 72 46 ; courriel : joel_etique@hotmail.com

Site Internet : www.cgaeb-jura.ch

Cotisations

Membres domiciliés en Suisse : CHF 40.-

Membres domiciliés à l'étranger : CHF 45.-

Accès aux actes des registres paroissiaux sur Internet

Cotisation de membre annuelle + contribution unique de 30.- CHF ou € ou \$

CCP : 25-14919-3

IBAN CH93 0630 0016 3224 8400 7 Banque Valiant SA, CH 2800 Delémont

Vente du bulletin au numéro

On peut obtenir des exemplaires de ce bulletin au prix de Fr. 6.- (Fr. 4.- pour les membres)

ISSN 2235-4700

Rédaction : Joël Etique